

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****PUY-DE-DOME****REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX****Délibération n° 2023 / 48****Séance du 8 DÉCEMBRE 2023****NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice :	Présents :	Votants :
9	7	8

Date de la convocation : 4 décembre 2023

Le **HUIT DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre SAVIGNAT, Maire par intérim.

Présents : Pierre SAVIGNAT, Maire par intérim, Alain HERITIER, adjoint, Jérôme RENOARD, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF

Représentée : Charlotte COGAN a donné pouvoir à Pierre SAVIGNAT.

Absente : Valérie BUISSON

Secrétaire de séance : Stéphane BÉAL.

OBJET : INDEMNITÉ DE FONCTION ATTRIBUÉE AU MAIRE PAR INTERIM.

Le Maire par intérim donne lecture au conseil municipal de l'arrêté préfectoral n° 20231879 en date du 7 novembre 2023 déclarant M. Jean-Louis CECCHET, Maire d'Olloux, démissionnaire d'office et du courrier de M le Préfet du Puy-de-Dôme qui précise que conformément à l'article L.2122-17 du code Général des Collectivités Territoriales, le premier adjoint remplace temporairement le maire démissionnaire dans la plénitude de ses fonctions jusqu'à l'installation de son successeur.

Il précise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'adjoint qui supplée le maire peut percevoir l'indemnité de fonction de maire fixée par l'article L.2123-23 à 25,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, pendant toute la durée de la suppléance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au Maire par Intérim l'indemnité de fonction au taux maximum de 25,50 %, à compter du 18 novembre 2023 et jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 11 décembre 2023

Le Maire par intérim,
Pierre SAVIGNAT